

**DU NOUVEAU
A L'ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
ET A L'ECOLE PRIMAIRE PRIVEE**

ECOLE PRIMAIRE PRIVEE

En début de mandat, une réunion rassemblant Monsieur le Maire, un certain nombre d'élus, Madame la Directrice de l'école du Sacré Cœur accompagnée de Monsieur le Directeur du collège St Camille et d'un spécialiste de la sécurité s'est tenue en mairie de Saint-Just-en-Chevalet.

Il s'agissait de traiter des déplacements des élèves hors les murs de l'école. Il fut donc décidé, après visite des lieux, de refaire les marquages au sol des passages piétons empruntés par les enfants et de mettre en place des protections physiques garantissant ceux-ci des véhicules motorisés susceptibles d'engendrer un danger grave d'accident.

Des plots ont donc été installés par l'unité technique municipale et les marquages demandés réalisés.

Ces mesures indispensables vont donc contribuer à la sécurité de nos petits.

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE

Malgré les fortes contraintes :

- administratives,
 - matérielles (équipement de norvégiennes, nécessité d'un véhicule...)
 - de mobilisation du personnel municipal, etc...
- nous sommes heureux d'être parvenus à créer un réfectoire pour les enfants sur le site même de l'école primaire.

Les parents réunis par la municipalité le 10 octobre dernier ont pu nous faire part de leur satisfaction.

Il s'agissait en effet d'une demande récurrente des parents en question, à juste titre inquiets des conditions de déplacement entre les deux établissements (collège et primaire) et ce malgré toute la bonne volonté de l'encadrement communal jusqu'ici en place. Il convient de rajouter que les conditions météo plaçaient, notamment l'hiver, les enfants dans des situations d'inconfort qu'ils subissaient parfois tout l'après- midi.

Les repas seront toujours préparés par le collège Le Breuil et ensuite conduits par véhicule dédié et matériel adapté vers le nouveau réfectoire de l'école. Ceux-ci seront servis par le personnel communal.

La zone transformée en réfectoire a du faire l'objet de quelques aménagements.

Nous tenons d'ailleurs à remercier la direction du collège pour la mise à disposition de tables.

Il nous semble que cette décision concertée (primaire, collège, parents, municipalité) apportera une meilleure sécurité aux enfants, un meilleur confort dans leur scolarité ainsi que de meilleures conditions de travail pour le personnel municipal jusqu'alors affecté à une tâche difficile, peu valorisante et parfois risquée juridiquement.

Ces dispositions nouvelles seront appliquées après les vacances de la Toussaint.

Le Maire et l'équipe municipale.